

Gestion de la sécurité des infrastructures routières

2006/0182(COD) - 05/06/2007

Sur la base du rapport de codécision de M. Helmuth **MARKOV** (GUE/NGL, DE), la commission des transports et du tourisme propose de rejeter la proposition de directive et demande à la Commission de formuler des recommandations concernant la gestion de la sécurité des infrastructures routières.